



BROCANTE PROFESSIONNELLE DE JOYEUSE 2024

Madame, Monsieur,

La brocante professionnelle de Joyeuse (Ardèche) aura lieu, place de la Grand Font :
- le samedi 24 et dimanche 25 août 2024 de 06h00 à 19h00.

Cette manifestation est organisée par la commune de Joyeuse qui sera heureuse de vous accueillir à l'occasion de cet évènement.

La communication sera réalisée pour poursuivre la dynamique de la brocante relancée au printemps 2024 (sites web spécialisés, affichage, réseaux sociaux, distribution de flyers...).

Nous vous rappelons que toute marchandise neuve, copie et recels sont formellement interdites pendant la brocante. Toute personne qui sera en possession de ces marchandises se verra refuser l'accès à la brocante.

Nous espérons avoir le plaisir de vous compter parmi les exposants.

Nous vous serons reconnaissants de **nous retourner avant le 05 août** le formulaire d'inscription ci-joint, accompagné de votre dossier complet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Brigitte PANTOUSTIER



Renseignements

pour la mairie de Joyeuse - PELIN Lionel ASVP
asvp@mairiedejoyeuse.fr Tél. : 06 82 37 19 59
accueil@mairiedejoyeuse.fr Tél. : 04 75 39 96 96

Hébergements sur la commune

Office de tourisme Cévennes d'Ardèche 04 75 37 24 48



BROCANTE PROFESSIONNELLE DE JOYEUSE 2024

Samedi 24 et dimanche 25 août 2024
A renvoyer avant le 05 août 2024

Cadre réservé à l'administration

Date de réceptionN° de la demande.....

ENSEIGNE.....

NOM Prénom.....

Tél.Email.....

Adresse.....

.....

Code postal.....Ville.....

Produit(s) vendu(s) :

.....

.....

.....

Stand de 15m2 / Nombre de stands souhaités :

Inscriptions :

Week-end

Journée du samedi 24 août 2024

Pièces à retourner :

Chèque à l'ordre de TRESOR PUBLIC

80€ pour le week-end (gardiennage de nuit compris) *

45€ pour l'inscription à la journée du samedi 24 août 2024

La photocopie de la carte professionnelle,

Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Votre chèque sera encaissé une fois la manifestation terminée.

Les demandes d'annulation ne seront pas remboursées après le 23 août 2024.

Mairie de Joyeuse - Service Police Municipale

214 route nationale 07260 JOYEUSE

Email asvp@mairiedejoyeuse.fr et/ou accueil@mairiedejoyeuse.fr

Fait àle,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

**en attente de la délibération de Mai 2024*